

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE  
ARRONDISSEMENT D'AUTUN  
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil d'administration

SÉANCE DU 1ER FEVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° CA2024-02-RPA

Convocation du 26 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Autorisation budgétaire spéciale -  
Résidence Louis Veillaud

L'an deux mil vingt-quatre et le premier du mois de février le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents : M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme DOUHARD, Mme SEVIN, Mme METER, Mme CHAVOT, M. BARREAU

Étaient excusés : M. LAGRANGE, Mme PERRIN ayant donné pouvoir à M. FOURRIER, M. DEVAUX

Secrétaire de séance : Mme GILLOT

Rapport présenté par : Mme GILLOT

Le rapporteur expose qu'en matière d'investissement et dans l'attente du vote du budget primitif, le Président du CCAS peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite de 25 % des dépenses inscrites à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil d'Administration qui devra en préciser le montant et l'affectation (art L1612.1 du CGCT).

Ces autorisations devront être reprises dans le cadre du budget primitif 2024.

Le rapporteur propose de voter l'autorisation budgétaire spéciale suivante :

Désignation	Montant	Article
Dépôts et cautionnements reçus	1 250, 00€	165

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le tableau ci-dessus, avant le vote du budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires Sociales

Vice-Président du CCAS

  
Thomas FOURRIER



La secrétaire de séance,

  
Blandine GILLOT

Transmis à la Sous-Préfecture le 5 février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 7 février 2024